TMJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 96-327 du 06 Août 1996

portant aprobation du bilan et des comptes annexes de l'exercice clos au 31 Décembre 1997 du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique;
- VU la Loi N° 84-008 du 15 Mars 1984 relative à la protection du Droit d'Auteur en République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique:
- VU le Décret N° 93-114 du 25 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA);
- SUR Rapport conjoint du Ministre de la Culture et de la Communication et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juillet 1996 ;

DECRETE:

Article 1er. - Sont approuvés, le Bilan et les Comptes Annexes de l'exercice clos au 31 Décembre 1993 du Bureau Béninois du Droit d'Auteur tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 Août 1996

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE. -

Le Ministre de la Culture et de la Communication,

Timothée At ZANNOU.

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PMCAGRI 4 MPREPE-MCC 8 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-DGTCP-DCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.-